

---

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

---

L'an deux mille dix-sept, le 25 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 septembre 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Etaient présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Michel KLISZ, Michel LAHORGUE, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Philippe BIGOTEAU, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Marie-Dominique GAY, Brigitte ETCHEVERRY, Chantal BONZON, Valérie RECARTE, Emmanuelle DALLET, Dominique VIGIER.

~~~~~

Absent ayant donné pouvoir : M. Francis DAVRIL à M. Paul BAUDRY.

~~~~~

Absentes excusées : Mmes Sophie DELETTRE, Annie UHALDEBORDE

~~~~~

Secrétaire de séance : M. Michel LAHORGUE.

~~~~~

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h15.

Il propose au Conseil Municipal d'enregistrer les débats à partir de la prochaine réunion :

***L'unanimité des élus y est favorable***

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2017**

***Adopté à l'unanimité***

### **ORDRE DU JOUR :**

---

➤ **URBANISME :**

- 1- Autorisation donnée au Maire de signer les promesses de vente, les actes de vente et les actes de dépôt de pièces pour la vente des lots du lotissement IGELDIA ;

***Adopté à l'unanimité***

- 2- Autorisation donnée au Maire de signer la promesse de vente, l'acte de vente et les actes de dépôt de pièces pour la vente d'un terrain communal cadastré section AP n°184 à M & Mme Etcheberry ;

M. Goñy demande dans quelle zone est située cette parcelle, afin de savoir si elle est constructible.

Monsieur Le Maire lui répond que cette partie est un talus inexploitable. Le classement de cette parcelle va être vérifié et la réponse sera communiquée aux membres du Conseil Municipal dans le courant de la semaine.

**Adopté à l'unanimité**

➤ **FINANCES :**

- 3- Subvention allouée à l'association Niv'au Galop ;

**Adopté à l'unanimité**

➤ **INTERCOMMUNALITE :**

- 4- Présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non-collectif URA, relatifs à l'année 2016 ;

**Le Conseil Municipal en prend acte**

- 5- Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable URA ;

**Adopté à l'unanimité**

- 6- Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Assainissement collectif et non-collectif URA ;

**Adopté à l'unanimité**

- 7- Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec l'OPH Habitat Sud Atlantic relative à la transmission des informations pour le traitement de la collecte des déchets ménagers.

**Adopté à l'unanimité**

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- 8- Position des élus sur la pose des compteurs communicants Linky ;

Monsieur Le Maire fait la lecture de la proposition de délibération.

Il explique qu'au-delà de la controverse pour des questions de santé ou d'intrusion dans la vie privée des abonnés autour de ces compteurs, les techniques commerciales mises en place par ENEDIS sont très contestables.

Le débat est ouvert.

M. Sorhais propose de prendre le problème à l'envers, et de demander la liste des gens qui souhaitent la pose de ces compteurs.

M. Yaouanc met en avant le fait qu'avec ces compteurs, ENEDIS sera en mesure de couper le courant à distance.

M. Lahorgue explique que les compteurs électriques situés sur la voie publique seront certainement changés par ENEDIS sans que son avis soit demandé à l'abonné.

M. Sorhais demande si la mairie ne pourrait pas fournir un adhésif à chaque abonné afin qu'il le colle sur le compteur pour faire connaître son refus à ENEDIS.

Mme Récart explique que 38 compteurs Linky ont déjà été installés sur Bassussarry et que le déploiement est prévu entre janvier et juin 2018.

M. Sorhais demande que l'information sur la position de la commune soit diffusée sur le site et les panneaux d'informations.

Mme Gallot propose que la commune rédige un courrier type à communiquer aux abonnés pour qu'ils l'envoient à ENEDIS, mais M. Sorhais met en avant le fait qu'ils devront l'envoyer en recommandé et que par conséquent, très peu le feront.

M. Klisz précise que de toute manière, la commune ne peut pas s'y opposer si elle n'est pas propriétaire des compteurs.

Monsieur Le Maire met la délibération au vote.

**Adopté à la majorité**

***M. Claude Yaouanc s'abstient***

9- Questions de M. Sorhais :

- Où en est sa proposition d'aller distribuer des tracts aux automobilistes coincés dans les bouchons le matin afin d'obtenir une pétition conséquente pour soutenir le projet de tram'bus jusqu'à Planuya ?

Monsieur Le Maire lui répond la même chose que lors du dernier Conseil : que ce type d'action est prématuré, et qu'il portera ce dossier devant la commission des transports, qui est sur le point d'être mise en place. Il précise également que le Président de la Communauté d'Agglomération y est favorable.

Monsieur Le Maire soulève le besoin de disposer de pas mal de foncier pour prévoir un parking de stockage, et qu'il ne voit pas d'autre endroit possible que Planuya.

- Est-on sûr qu'il y aura une épicerie dans le nouveau bâtiment ? Et si l'épicier déménage, son loyer va-t-il doubler ?

Monsieur Le Maire répond que CODIS s'est engagé pour installer une épicerie dans un local au rez-de-chaussée, cependant, concernant le prix du loyer, cela relève du domaine privé et commercial, qui n'est pas du ressort de la mairie.

Il précise également que le cahier des charges du futur bâtiment sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

- La mairie a-t-elle une solution pour remédier au manque de stationnement soulevé par les commerçants dans le projet de réaménagement du centre bourg ?

Monsieur Le Maire explique qu'il a eu un entretien avec Frédéric Albagnac, qui demande, au nom des commerçants, que le projet d'aménagement de la Place du Trinquet prévoit le même nombre de places que celles existantes.

Monsieur Le Maire précise que les élus ont demandé à la société SCE de travailler dans ce sens, et de présenter leur nouveau projet courant de semaine prochaine.

De plus, des places « arrêt minute » provisoires vont être matérialisées sur cette place pendant la durée des travaux. Une réunion d'information sera proposée aux commerçants dans les prochaines semaines.

10- Question de Mme Vigier :

Où en est le projet de transports en commun en centre bourg ?

Monsieur Le Maire explique que tant qu'il y aura les bouchons au niveau de Maignon, la mise en place des transports en commun sur Bassussarry sera impossible.

Cependant, avec la création de l'EPCI, aujourd'hui, la situation a évolué, et Bassussarry fait partie du syndicat des transports. Monsieur Le Maire assure qu'il persistera pour voir aboutir ce projet, mais précise également, qu'il sera nécessaire d'inciter les gens à utiliser les transports.

M. Etchegaray quitte la séance à 19h57 pour des raisons professionnelles.

➤ QUESTIONS DE L'OPPOSITION

1) Question de M. Sorhais :

Irun (et prochainement San Sebastian) s'est doté d'un portique (5 millions d'euros d'investissement) afin de taxer les camions de plus de 3.5 tonnes empruntant l'autoroute transfrontalière.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la Direction Eurovignette adoptée par le Parlement Européen en 2011.

Ainsi, avec des pics à 12 000 poids lourds / jour (dont 60% d'étrangers), la recette attendue avoisinera les 10 millions d'euros en dédommagement de la pollution engendrée, du bruit et des bouchons induits.

Par chance pourrait-on dire, nous pourrions récupérer les portiques bretons lâchement abandonnés qui rouillent dans un coin : nos impôts les ont quasiment déjà payés !

Grâce à ce stratagème, les citoyens rattachés à notre communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) pourraient très facilement circuler GRATUITEMENT sur la portion Saint Geours de Maremme – Hendaye.

Vous m'avez à l'unanimité permis de siéger à la commission Environnement à la CAPB.

Je tenterai d'évoquer cette problématique si vous me renouvez votre confiance.

Est-ce le cas ?

Monsieur Le Maire répond qu'il lui semble que ce sujet concerne d'avantage l'Etat et la Région, car nous sommes là sur des transports internationaux et que les négociations avec Vinci semblent difficiles.

Pour preuves, les différentes demandes des élus locaux qui n'aboutissent pas (échangeur Maignon - la Nivelle, gratuité des contournements de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz).

Il encourage néanmoins M. Sorhais à continuer dans sa démarche, dans le cadre des réunions de commission de la CAPB.

2) Question de M. Goñy :

Lotissement IGELDIA : Pourquoi ne pas au moins implanter nos résidences sociales à la même hauteur que les maisons ? Ces résidences sociales se trouveront sous mon balcon d' élu d'opposition, en partie haute du terrain.

Monsieur Le Maire répond que cette question a été débattue plusieurs fois en conseil municipal et en commission d'urbanisme. Il tient à préciser que ce n'est pas parce qu'un élu de l'opposition habite à cet endroit, que les élus ont décidé d'implanter un bâtiment collectif. Mme Dominique Vigier intervient en insistant sur le fait que la mairie doit raisonner en urbaniste et non en investisseur privé, et qu'elle se soucie d'avantage des nouveaux arrivants que des administrés déjà installés.

M. Lahorgue rappelle que ce projet a été débattu 6 fois en commission d'urbanisme, et qu'un géomètre et un bureau d'étude spécialiste en urbanisme ont travaillé dessus.

M. Goñy insiste sur le fait qu'il n'est pas d'accord pour faire de l'argent avec le foncier communal.

Monsieur Le Maire lui répond que jamais la commune n'aurait pu disposer de ses infrastructures si elle n'avait pas opéré de cette façon. La seule autre possibilité serait d'augmenter fortement les impôts, et il ne pense pas que les administrés seraient d'accord.

3) Question de Mme Vigier :

En rentrant chez moi fin août, j'ai eu la surprise de découvrir que j'avais changé d'adresse. Je sais qu'un travail a été mené par la commission travaux pour, entre autre, trouver des noms pour les nouvelles voies dans le village.

Mais pourquoi avoir aussi changé la numérotation existante ?

Et combien tout ceci coûte-t-il ?

Monsieur Le Maire est surpris qu'elle ne soit pas informée malgré la communication faite à ce sujet dans le bulletin municipal, le site internet, les panneaux d'affichage et les courriers envoyés aux administrés. Il répond que cette campagne d'adressage était nécessaire sur Bassussarry, en raison des difficultés rencontrées par les services de secours, d'assistance, de livraisons...etc. et de la demande de nombreux administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h15.

Fait à Bassussarry, le 02 octobre 2017.

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**



